

Le Département de l'Ain suspend l'accueil des mineurs non-accompagnés



Photo d'illustration – LyonMag

Que ce soit pour la Métropole de Lyon ou le Département du Rhône, la prise en charge des mineurs non-accompagnés représente un budget conséquent et croissant.

Et si jusqu'à présent les deux collectivités ont débloqué les fonds et accueilli les adolescents pour remplir leurs obligations légales, la décision de l'Ain pourrait faire jurisprudence.

Le Département voisin a annoncé suspendre l'accueil des mineurs isolés à compter du 1er décembre et ce, durant les trois prochains mois. Il s'agit des nouveaux MNA qui arriveront directement dans l'Ain, et non pas les personnes réorientées par le ministère de la Justice.

"Malgré l'ouverture de plus de 150 places d'hébergement en 2023, le Département ne dispose plus de solutions, ni temporaires, ni pérennes", se désole la collectivité présidée par Jean Deguerry (LR).

Ce dernier révèle que l'accueil des MNA a coûté 5,6 millions d'euros en 2022, que les dépenses seront de 7,7 millions en 2023 et que les projections pour 2024 sont de 8,7 millions.

Par ailleurs, il y a un manque criant de personnels d'encadrement. Un site de bâtiments modulaires réservés aux mineurs non-accompagnés à Ambérieu-en-Bugey n'a pas pu ouvrir ses portes, faute d'employés sur place.

"Le président du Département demande donc solennellement au Gouvernement de lui donner les moyens d'agir et réaffirme la position de Départements de France : l'État doit prendre à sa charge la mise à l'abri des MNA et compenser financièrement les charges financières qui pèsent sur le Département pour leur prise en charge une fois l'évaluation qu'il souhaite conserver dans ses responsabilités et l'intégration des jeunes dans son dispositif. Il appelle l'État et le Gouvernement à prendre la mesure du drame qui se joue dans une immense majorité de Départements aujourd'hui au regard de cette situation humainement intenable", conclut-il dans un communiqué.